



Demande de conseil pour une étudiante marocaine

Par **nina23**, le **23/12/2008** à **15:29**

bonjour rnje suis étudiante étrangere à lyon je suis rentrée en france en 2003 avec un visa étudiant et cette année j'ai reçu l'obligation de quitter le teritoire fancais suite a un echec au etudes et un chagement d'orientation en suite j'ai fai un recours au tribunal administratif qui a etai rejeté apres une audience le 9decembre 2008 maintenat avec mon copin francais on a trouvé un appartement et on veux se marié je voudrai savoir mon droit si je me marie avec lui esceque je peu etre regularisé ? ca peu apuiyer mon dossier si je prens un avocat? j'attens avec impatience votre réponse et merci d'avance

Par **jeetendra**, le **23/12/2008** à **16:19**

bonjour, pour obtenir un titre de séjour vie privée et familiale d'un an suite à votre mariage il faut que vous soyez en situation régulière, donc malheureusement vous mariez ne vous apportera pas de régularisation à ma connaissance, lisez dans mon blog sur legavox.fr l'article sur l'admission au séjour, courage à vous, cordialement